

POSTULAT URGENT

Auteur Gilbert TRUFFER, Doris SCHMIDHALTER-NAEFEN, Barbara EYER-JAGGY et Reinhold SCHNYDER, AdG/LA

Objet Groupe de travail pour un plan de mesures visant à stabiliser et renforcer l'économie valaisanne

Date 14/06/2020

Numéro 2020.06.117

Actualité de l'événement

Le confinement au niveau national a aussi frappé durement nombre de PME et d'indépendants en Valais. Il en résulte des problèmes de liquidités et des pertes de chiffre d'affaires.

Imprévisibilité

On ne pouvait prévoir qu'un événement d'une telle ampleur entraînant des répercussions dramatiques pour l'économie se produirait au niveau mondial.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Etant donné qu'une multitude de problèmes économiques découlant de la crise du coronavirus pourraient survenir dans les prochains mois, il faut agir immédiatement.

Il est tout à fait possible qu'à cause de cette crise, des secteurs de l'économie valaisanne qui sont en principe stables se retrouvent face à de sérieuses difficultés et aient besoin d'une aide ciblée. Le Conseil d'Etat doit établir, dans le cadre d'un groupe de travail, un plan de mesures pour stabiliser et renforcer l'économie valaisanne.

Nous demandons les mesures suivantes:

1. Le canton du Valais paie ses factures dans les dix jours.
2. Le canton du Valais agit de manière anticyclique et passe les commandes qui sont prêtes.
3. Les indépendants imposés comme directeurs peuvent continuer à demander le chômage partiel.
4. Les milliards de la Banque nationale sont investis pour stimuler l'économie. Le canton du Valais intervient auprès de la Confédération sur ce point.
5. Les producteurs d'électricité accordent aux PME valaisannes des rabais en raison du coronavirus. Le canton du Valais intervient auprès des FMV, puis des compagnies d'électricité valaisannes.
6. La révision de la loi fiscale telle qu'elle est prévue est suspendue et retravaillée, car les pertes fiscales prévues ont un effet boomerang pour les PME valaisannes.

7. Création d'un fonds pour les cas extrêmes pour les indépendants.

Ni les entreprises non compétitives ni les structures qui auraient de la peine à survivre même sans la crise du coronavirus ne doivent bénéficier de ces aides. L'objectif de ce plan de mesures est d'intervenir pour les entreprises et infrastructures mises en difficulté par la crise du coronavirus et dans les cas où ce soutien est prometteur si les choses suivent leur cours normal. Il doit apporter une aide considérable pour garantir un avenir prospère à l'économie valaisanne.

Conclusion

- Nous demandons au Conseil d'Etat valaisan de mettre sur pied un groupe de travail qui établira un plan de mesures.
- Nous demandons au Conseil d'Etat d'examiner nos propositions et de les intégrer à un plan de mesures approprié.